

Conditions Générales de Vente de Flexpo AG

1. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à tous les contrats, livraisons et prestations de Flexpo AG. Les conditions divergentes du client ne sont pas reconues, sauf si elles sont expressément confirmées par écrit.

2. Offre et conclusion du contrat

Nos offres sont sans engagement et non contractuelles. Un contrat n'est conclu qu'avec notre confirmation de commande écrite ou l'exécution de la commande. Les modifications ou compléments au contrat requièrent la forme écrite.

3. Prix et conditions de paiement

Tous les prix s'entendent en francs suisses (CHF) hors TVA, sauf indication contraire. Les modifications de prix sont réservées. Les modifications de prix dues aux matières premières et aux fluctuations monétaires sont expressément réservées. Les factures doivent être réglées nettes dans le délai de paiement indiqué sur la facture. Si aucun délai de paiement n'est indiqué sur la facture, un délai de paiement de 30 jours s'applique. Après l'expiration du délai de paiement, le donneur d'ordre est en demeure sans rappel. En cas de retard de paiement, un intérêt moratoire égal au taux d'intérêt des crédits à blanc de la Banque Cantonale d'Argovie sera appliqué. En outre, en cas de retard de paiement, Flexpo AG est en droit de refuser d'autres livraisons. Les frais supplémentaires résultant d'imprécisions dans la commande sont à la charge du donneur d'ordre.

4. Livraison et Prestation

Les délais de livraison ne sont contraignants que s'ils ont été expressément confirmés par écrit. Les retards de livraison dus à un cas de force majeure, à des goulots d'étranglement de livraison ou à d'autres circonstances non imputables à notre faute nous autorisent à une prolongation raisonnable du délai ou à une résiliation du contrat. Les livraisons partielles sont autorisées.

5. Réserve de propriété

La marchandise livrée reste notre propriété jusqu'au paiement intégral. En cas de retard de paiement, nous sommes en droit de réclamer la marchandise.

6. Réclamations et Garantie

Le client doit vérifier la marchandise livrée immédiatement après réception. Tout défaut doit nous être signalé par écrit dans les 5 jours ouvrables. En cas de réclamation justifiée et effectuée dans les délais, nous effectuons, à notre choix, une réparation ou un remplacement. Toute autre revendication est exclue.

7. Conception, Droits d'auteur et Données fournies

La conception graphique des supports publicitaires est réalisée selon les spécifications du client. Le client est responsable de la légalité du contenu (par exemple, droits de marque, d'auteur ou de la personnalité). En passant commande, le client confirme qu'il dispose de tous les droits d'utilisation nécessaires. Nous nous réservons le droit d'utiliser des ébauches et des mises en page à des fins de référence. Flexpo AG n'assume aucune responsabilité pour les données erronées ou incomplètes transmises par le client. Les données électroniques sont traitées au mieux de nos

connaissances, mais sans garantie d'absence totale d'erreurs. Il n'y a pas d'obligation de vérifier le contenu fourni par le client.

8. Responsabilité

Flexpo AG n'est responsable qu'à concurrence du montant facturé. Toute responsabilité supplémentaire, notamment pour les dommages indirects, les dommages consécutifs ou le manque à gagner, est exclue – dans la mesure permise par la loi. La responsabilité pour faute légère est également exclue.

9. Protection des données

Les données personnelles sont traitées de manière confidentielle et utilisées uniquement pour l'exécution des obligations contractuelles et pour la gestion de la relation client. Une transmission à des tiers n'a lieu que si cela est nécessaire à l'exécution du contrat.

10. Archivage et Stockage de matériel

L'archivage des données, des mises en page et des autres fichiers de production n'est effectué qu'en cas d'accord exprès et peut être payant. Aucune responsabilité n'est assumée pour le stockage des matériaux livrés ou produits, sauf accord écrit distinct.

11. Excédent ou Manquant de livraison

Pour les productions dans le domaine de l'impression, les excédents ou manquants de livraison habituels de la branche jusqu'à 10 % sont considérés comme acceptés. Seule la quantité effectivement livrée est facturée.

12. For et Droit applicable

Le for est le siège de Flexpo AG. Seul le droit suisse est applicable. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) est exclue.

13. Dispositions finales

Si des dispositions individuelles des présentes CGV sont ou deviennent totalement ou partiellement invalides, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée. Une disposition de remplacement qui se rapproche le plus possible de l'objectif économique de la disposition invalide entrera en vigueur à la place de cette dernière.

14. Entrée en vigueur

Les présentes CGV entrent en vigueur dès leur publication et s'appliquent à tous les contrats conclus à partir de cette date.